

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice :** 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Prompsat en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 18/09/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien (arrivé après les délibérations), EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : ROUGIER Bruno

Titulaires absents : MONNET Karina, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MARTIN Roland, LASSET Paul, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/2509/01 - Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif 2024

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice** : 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Prompsat en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 18/09/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien (arrivé après les délibérations), EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : ROUGIER Bruno

Titulaires absents : MONNET Karina, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MARTIN Roland, LASSET Paul, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/2509/02 - Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif 2024

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice** : 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Prompsat en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 18/09/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHO Michel, SALGUES Julien (arrivé après les délibérations), EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : ROUGIER Bruno

Titulaires absents : MONNET Karina, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MARTIN Roland, LASSET Paul, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/2509/03 - Programme de travaux 2024 : attribution du marché de travaux pour extension de réseau et création d'un poste de refoulement Rue des Gravilles à YSSAC-LA-TOURETTE

A l'issue de la consultation auprès des entreprises de notre accord-cadre travaux, pour l'attribution du marché subséquent n°SIAMC5 relatifs à des travaux d'extension du réseau d'assainissement et création d'un poste de refoulement Rue des Gravilles à Yssac-la-Tourette, les 4 entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, EHTP et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- SOGEA

Pour un montant de 98 616,45 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 25 septembre 2025
- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux cités, avec l'entreprise retenue SOGEA et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice** : 30
Présents : 18
Votants : 21
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Prompsat en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 18/09/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand (a quitté la séance), FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHO Michel, SALGUES Julien (arrivé après les délibérations), EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : ROUGIER Bruno

Titulaires absents : MONNET Karina, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MARTIN Roland, LASSET Paul, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/2509/04 - Programme de travaux 2025 : attribution du marché de travaux pour redimensionnement du réseau d'assainissement Chemin des Grosliers à YSSAC-LA-TOURETTE

A l'issue de la consultation auprès des entreprises de notre accord-cadre, pour l'attribution du marché subséquent n°SIAMC6 relatifs à des travaux de redimensionnement du réseau d'assainissement Chemin des Grosliers à Yssac-la-Tourette, 3 entreprises sur les 4 entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- SOGEA

Pour un montant de 23 499,94 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 25 septembre 2025
- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux cités, avec l'entreprise retenue SOGEA et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de
membres en
exercice :** 30
Présents : 18
Votants : 21
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Prompsat en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 18/09/2025

Présent(e)s : HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand (a quitté la séance), FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, TIXIER Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, GOMICHO Michel, SALGUES Julien (arrivé après les délibérations), EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : ROUGIER Bruno

Titulaires absents : MONNET Karina, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, MARTIN Roland, LASSET Paul, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/2509/05 - Devis Eiffage pour surpresseur de la station d'épuration des Martres/Morge

Monsieur le Président expose le projet de remplacement d'un des deux surpresseurs de la station d'épuration des Martres/Morge.

L'objectif principal est la fiabilisation de la source de production d'air, ceux en place étant une conception ancienne beaucoup moins fiable.

Le surpresseur remplacé sera stocké en secours.

Après analyse et examen des différentes offres techniques et financières, les membres de la CAO du groupement de commande réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de la société EIFFAGE pour un montant de la fourniture et pose du surpresseur proposé à 51 802 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

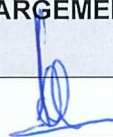
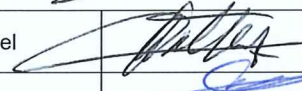
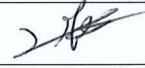
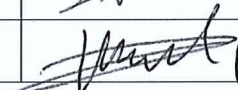
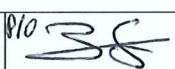
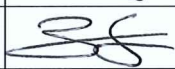
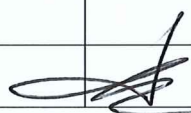
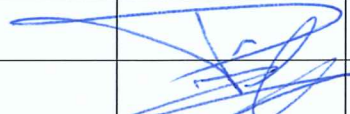
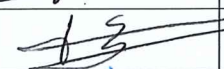
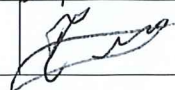
- de suivre l'avis de la CAO du 25 septembre 2025
- d'autoriser le Président à signer le devis de l'entreprise d'EIFFAGE, et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



CONSEIL SYNDICAL du 25 septembre 2025
Registre des Délibérations

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	EMARGEMENTS	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
ARTONNE	HOUSSIER Stéphane		ROSSEEL Damien	
	MONNET Karina	excuse		
AUBIAT	BARDIN Stéphane		BERGER Frédéric	
	ROCHE Philippe			
BEAUREGARD VENDON	GALTIER Jean-Michel		DOROCIAK Corinne	
	OLIVEIRA Antonio			
CHAMBARON/MORGE	LAFAYE Patrice		BAS Florian	
	LABBE Daniel			
CHATEL-GUYON	DOLAT Gilles	P10 	ABELARD Nathalie	
	BIONNIER Cédric			
LE CHEIX SUR MORGE	DESSENDIER Lionel	P10 	PARRY Evelyne	
	BIGAY Bertrand			
DAVAYAT	LOUP Julie		PIGNOL Marc	
	FABRE Jean-Louis			
GIMEAUX	MOULIN François		LAFAY Aurélie	
	CHANIER Roland			
LES MARTRES SUR MORGE	CHASSAGNE Eugène	P10 	LABBE Marie-France	
	CRESPO Luis			
PROMPSAT	CLIQUE Michel		ROUGIER Bruno	
	MARTIN Roland	Excuse		
SAINT MYON	LEMOINE Jean-Claude		KNIPPING Olivier	
	LASSET Paul			
SARDON	CHAVAROUX Christian		DEBRE Aurélien	
	TIXIER Guy			

CONSEIL SYNDICAL du 25 septembre 2025
Registre des Délibérations

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	EMARGEMENTS	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
----------	------------------------	-------------	------------	-------------

TEILHEDE	GOMICHOH Michel		JOUANADE Guillaume	
	COLLARDEAU Laurent			
VARENNES SUR MORGE	SALGUES Julien		LE CLANCHE Hervé	
	MICHEL Didier			
YSSAC LA TOURETTE	EYMIN Philippe		COTTIER Bernard	
	FOURNET-FAYARD Arnaud			